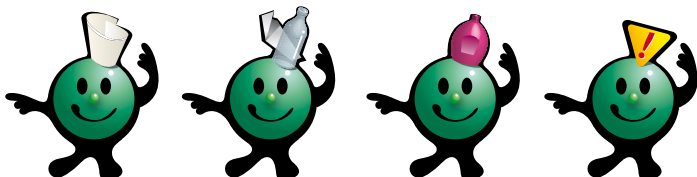


*Le tri
sélectif
des déchets*



*La façon
intelligente
de considérer
les déchets*

Apprendre à distinguer les déchets, à les trier et à les déposer dans les bons conteneurs pour qu'ils puissent être réutilisés, recyclés, ou que leur matière première soit récupérée, est un signe de culture. C'est aussi une nette prise de conscience qui dénote une attitude ouverte vis-à-vis de nous-mêmes et de notre environnement. D'où ce petit guide sur le tri sélectif des déchets, avec les quelques règles élémentaires qu'il convient de respecter : autant de petits gestes quotidiens qui aident à entretenir et à améliorer le milieu où nous vivons.



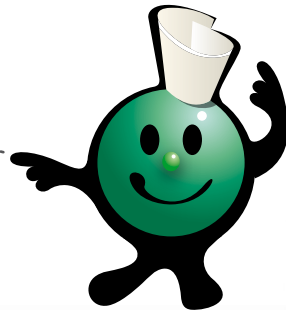
non

- **Papier paraffiné ou plastifié**
- **Revue au papier plastifié**
- **Papier ou carton** (associés à d'autres matériaux)
- **Papier chimique** (type fax)
- **Papier autocopiant**
- **Papier avec résidus de colle**

Le tri
sélectif
des déchets

oui

le **papier**



1

- **Journaux et revues** (sans couverture plastifiée)
- **Livres et cahiers** (sans couverture plastifiée)
- **Carton ondulé* et carton ordinaire**
- **Papier d'emballage** • **Sachets en papier**
- **Photocopies et papiers divers**
- **Emballages cartonnés de pâtes**
- **Papier de boîtes de conserve**
- **Emballages Tetrapack** (pour lait ou jus de fruits)
- **Assiettes et gobelets en papier**

* Les cartons de grande taille doivent être pliés et jetés aux endroits prévus et selon les modalités indiquées par les Communes ou Communautés de montagne.



Récupération :

Le papier et le carton, collectés séparément, subissent des traitements spécifiques dans des installations spéciales qui les transforment en papier et en carton neufs, pour être réutilisés. Ce livret, par exemple, a été imprimé sur du papier recyclé.

Comment :



Le papier et le carton à recycler doivent être propres et n'être ni roulés en boule, ni attachés à l'aide de fil plastique ou métallique.

1

Le tri
sélectif
des déchets

le papier

Pourquoi :



Près de 90 % des quotidiens italiens sont imprimés sur du papier recyclé. Les boîtes cartonnées dans lesquelles sont emballés et vendus les pâtes, les chaussures ou d'autres produits encore sont à 90 % faites de matériel recyclé. Quant aux emballages destinés aux produits plus fragiles ou volumineux, ils sont à 100 % en carton ondulé recyclé.



Où :

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs à papier situés dans les communes de la Vallée d'Aoste. Le **Comieco** (consortium national pour la récupération et le recyclage des emballages à base cellulosique) s'occupe du recyclage du papier.





non

verre

- **Plaques de verre en général**
- **Vitres de fenêtres, miroir, objets en verre**
- **Ampoules et tubes au néon**
- **Objets en porcelaine ou en céramique**

aluminium

- **Boîtes avec fonds de peinture ou de vernis**
- **Bombonnes de gaz de toutes tailles**
- **Parties d'appareils électroménagers**

Le tri
sélectif
des déchets

oui



2

le verre et l'aluminium

- **Bouteilles et flacons en verre** (sans couvercle)
- **Canettes d'aluminium**
- **Barquettes en aluminium**
- **Tubes de dentifrice en matière non plastique**
- **Opercules de pots de yaourts**
- **Récipients portant le sigle ALU**

[Le verre et l'aluminium sont collectés ensemble parce qu'il est facile de les trier.]



Récupération :

Une fois séparés, **le verre et l'aluminium** sont travaillés et transformés en nouveaux récipients. Le verre est broyé, fondu et réutilisé. L'aluminium des canettes est presque intégralement récupéré.

Comment :



Les bouteilles de toutes tailles et les bocaux doivent être vidés et rincés. Les canettes doivent être rincées et écrasées pour qu'elles occupent moins de place.

2

Le tri
sélectif
des déchets

le verre et l'aluminium

Pourquoi :

Une bouteille peut revenir sur le marché environ sept fois avant d'être jetée définitivement. De fait, en Italie, une bouteille sur deux est fabriquée à partir de verre d'origine nationale recyclé. Pour fabriquer une canette neuve avec l'aluminium récolté grâce au tri sélectif, l'on ne dépense que 5 % de l'énergie que coûterait sa fabrication à partir de la bauxite (le minerai d'aluminium).



Où :

Les déchets de **verre et d'aluminium** sont collectés séparément dans les conteneurs à verre et aluminium situés dans les communes de la Vallée d'Aoste. Ils ne doivent pas être mis dans des sacs en plastique. Le **Coreve** (consortium pour la récupération du verre) s'occupe du recyclage de ces matériaux.

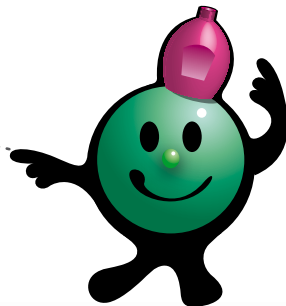




non

- *Jouets et boîtes de CD*
- *Cassettes audio et vidéo*
- *Objets en caoutchouc*
- *Casques et cintres*
- *Tous les déchets en plastique qui ne portent pas les sigles PP, PS, PET ou PVC ou encore qui comportent des résidus de matières organiques, comme les aliments, ou de substances toxiques, comme le vernis ou la colle*

Le tri
sélectif
des déchets



oui

le **plastique**

3

- *Bouteilles et récipients pour liquides et produits de nettoyage ménager*
- *Barquettes pour aliments*
- *Emballages alimentaires (pots de yaourt, par exemple)*
- *Polystyrène blanc utilisé pour le conditionnement des aliments ou les emballages*
- *Cellophane et film plastique*
- *Sachets plastiques du commerce*
- *Cagettes plastiques*
- *Couverts en plastique*
- *Tous les récipients portant les sigles PP, PS, PET ou PVC*

Récupération :



Le plastique récolté grâce au tri sélectif subit différents traitements spécifiques avant d'être transformé en objets ou vêtements neufs.

Il peut aussi servir de combustible dans une centrale thermique qui produit de l'électricité.



Comment :



Pour réduire au minimum le volume des **bouteilles plastiques**, les aplatir latéralement et les reboucher afin qu'elles ne reprennent pas leur forme originale. Les barquettes ou flacons doivent simplement être rincés.

*Le tri
sélectif
des déchets*

le plastique 3

Pourquoi :

Le recyclage du plastique permet de fabriquer des vêtements en polaire, le rembourrage de sièges d'auto ou de canapés, des tubes pour les clôtures, des jardinières, des jeux d'extérieur pour enfants, des bancs et autres éléments de mobilier urbain. La transformation du plastique peut aussi dégager de l'énergie : le recyclage d'une seule bouteille en plastique permet d'allumer une ampoule de 60 watts pendant une heure.



Où :

Les déchets plastiques doivent être déposés dans les conteneurs à plastique situés dans les Communes de la Vallée d'Aoste. Le **Corepla** (consortium national pour la récupération des emballages plastiques) s'occupe de leur recyclage.



non

- **Herbe et feuillage***
(* Doivent être déposés auprès des Services spéciaux de ramassage organisés par les Communes ou Communautés de montagne, en vue de la production de compost)

Le tri
sélectif
des déchets

oui

le **bois**

- **Cageots à légumes**
- **Bancs**
- **Meubles en bois (tables, chaises, armoires, tables de nuit, tiroirs, étagères...)**
- **Branches d'arbres sans feuillage**



4



Récupération :

Le bois récolté grâce au tri sélectif subit différents traitements avant d'être transformé en panneaux écologiques, en papier ou en carton.

Le tri
sélectif
des déchets

Comment :



Le bois doit simplement être déposé à part.

le **bois**

4

Pourquoi :



Le bois recyclé permet de fabriquer des panneaux écologiques, qui serviront à construire de nouveaux meubles. Il peut aussi être utilisé par les papeteries ou les cartonneries qui le transforment en papier ou en carton.

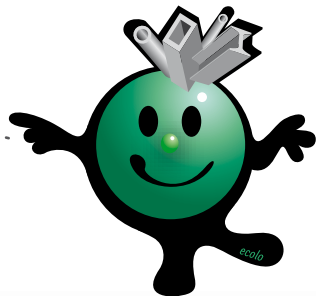
Où :



Les déchets en bois sont retirés par les services spéciaux de ramassage des Communes ou Communautés de montagne de la Vallée d'Aoste. Le consortium **Rilegno** (récupération et recyclage des emballages en bois) s'occupe de leur recyclage.



oui



l'acier et le fer

- **Meubles en acier**
- **Sommiers de lit**
- **Bicyclettes**
- **Jantes de voitures**
- **Bidons en acier**
- **Tout matériel portant le sigle ACC***

** Les boîtes de conserves alimentaires en acier (portant le sigle ACC) peuvent être jetées avec les déchets solides urbains, puisque le Centre régional de traitement des ordures ménagères et assimilées de Brissogne est équipé pour les récupérer automatiquement.*

Récupération :



L'acier récupéré est envoyé aux fonderies qui l'utilisent pour fabriquer les fers à béton.

5

Où :

Les déchets en acier (fer) sont retirés par les services spéciaux de ramassage des Communes ou Communautés de montagne. Le **CNA** (Consortium national de l'acier) s'occupe de leur recyclage.



Comment :

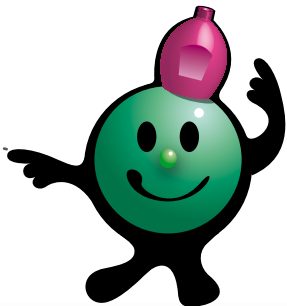


Les boîtes de conserve (boîtes de thon, de tomates pelées, etc.) sont jetées avec les autres ordures ménagères. Un aimant les en extraira avant que celles-ci ne soient traitées, en arrivant au Centre régional de traitement des ordures ménagères et assimilées de Brissogne.

oui

les déchets incombrants

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Lave-linge et lave-vaisselle
- Fours en général et fours micro-ondes
- Fers à repasser • Friteuses • Aspirateurs
- Chauffe-eau • Radiateurs électriques et ventilateurs
- Grille-pain
- Sèche-cheveux, tondeuses, brosses à dents électriques
- Réveils, montres-bracelet ou autres
- Objets d'ameublement contenant plusieurs matières différentes (bois, fer, plastique et tissu)



Récupération :

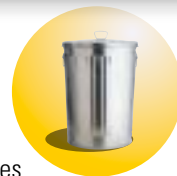
Les **appareils électroménagers** peuvent être partiellement recyclés : leur composants dangereux sont démontés et les autres sont récupérés.

6

Les appareils électroménagers, petits ou grands

Où :

Ces **déchets** sont retirés par les services spéciaux de ramassage des Communes ou Communautés de montagne.



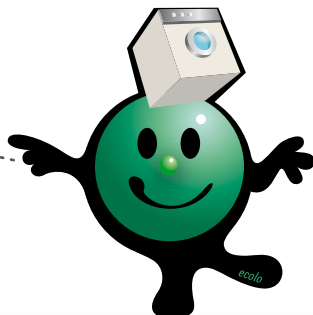
Comment :

Les appareils **électroménagers** doivent être déposés séparément.

Pourquoi :

Ces appareils peuvent contenir des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement.





oui

les déchets incombrants

DAEE*:

- *Téléviseurs, magnétoscopes, caméras vidéo et lecteurs DVD*
- *radios, magnétophones et lecteurs de CD portables (walkman)*
- *Ordinateurs (unité centrale, souris, écran et clavier compris) et imprimantes*
- *Téléphones, télécopieurs, répondeurs téléphoniques et téléphones portables*
- *Machines à écrire et calculatrices de bureau ou de poche*
- *Jeux vidéo et consoles de jeux vidéo*
- *Lampes*

* DAEE : déchets d'appareils électriques et électroniques

Où :



Ces déchets doivent être déposés auprès des services spéciaux de ramassage des Communes ou Communautés de montagne, selon des modalités fixées par ceux-ci, avant d'être transportés dans des centres spécialisés, où leur composants dangereux sont démontés et les autres sont récupérés ou éliminés.

6

Les appareils électriques

Pourquoi :



Les **DAEE** contiennent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement. Ils doivent donc être recyclés ou éliminés de manière appropriée.



Récupération :

Les **DAEE** sont recyclés ou éliminés dans des centres spécialisés.



oui

les déchets **dangereux**

- *Vernis, encres, solvants, peinture, détachants*
- *Colle, adhésifs et enduits*
- *Insecticides, antiparasitaires et pesticides*
- *Piles sèches pour petit électroménager, montres et calculatrices*
- *Batteries au plomb* • *Tubes fluorescents au néon*
- *Médicaments périmés et seringues*
- *Produits photochimiques*
- *Gaz en conteneurs pressurisés (vaporisateurs)*
- *Huiles et graisses minérales pour automobiles*